



Scénario
Positif au COVID 19

I. DECOUVERTE



Activité 1 : Observez les documents suivants et découvrez avec votre formateur de quoi il s'agit

The image shows a digital interface for the SI-DEP portal. At the top, it displays the logos of the 'MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ' and 'ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS'. The main heading is 'Portail SI-DEP', with a subtitle 'Système d'information national de dépistage populationnel de la Covid-19'. Below this, there are two main panels. The left panel, highlighted in green, shows a QR code and a message: 'Vous avez été testé(e) pour la COVID-19 le 17/05/2021 11:21 dont le résultat est négatif.' Below the message is a button 'Télécharger mon document'. The right panel, highlighted in red, shows a message: 'Vous avez été testé(e) pour la COVID-19 le 05/01/2022 15:55 dont le résultat est positif.' Below this is a button 'Télécharger mon document'. At the bottom of each panel, there are two document thumbnails: 'Fiche de résultat' and 'Certificat numérique européen'. Below the entire interface, there are two yellow boxes with warning icons. The first box contains the text: '« Validité* » → « 24h »'. The second box contains the text: '« Validité* / certificat de rétablissement » → « + de 15 jours & - de 6 mois »'.

* Exemples de règle de validité en France, à date (susceptibles d'évolution à l'avenir)



Activité 2 : Regardez la photo ci-dessous et répondez aux questions à l'oral

- De quoi s'agit-il ?
- D'où ça vient ?
- Qui est concerné ?
- Que faut-il faire ?

ASSURANCE MALADIE : vous allez être contacté par téléphone ou SMS dans le cadre de la lutte contre le Covid19. Isolez-vous, préparez la liste de vos cas contacts sur <http://cnam.briserlachaine.org> et prévenez les au plus vite.

16:49



Activité 3 : Regardez la vidéo suivante

(Vidéo_CPAM_Contact_tracing_PatientZéro) et répondez aux questions à l'oral

- De quoi s'agit-il ?
- Qui est la personne qui parle ?
- Quel est son travail ?
- Que veut-dire « patient zéro » ?
- Pourquoi appelle-t-il les gens ?
- Que demande-t-il au téléphone ?

Contact tracing, comment se déroule un appel ?



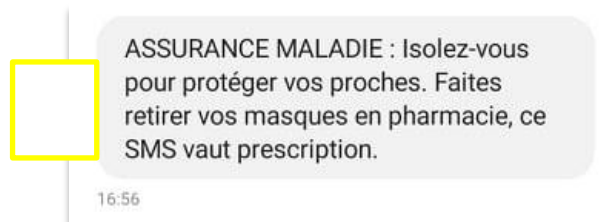
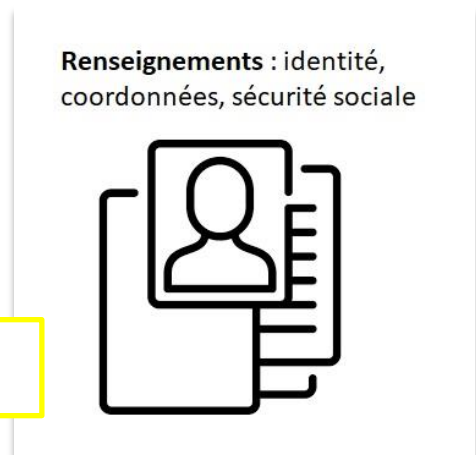
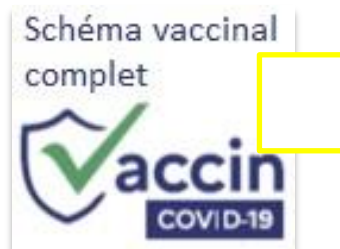
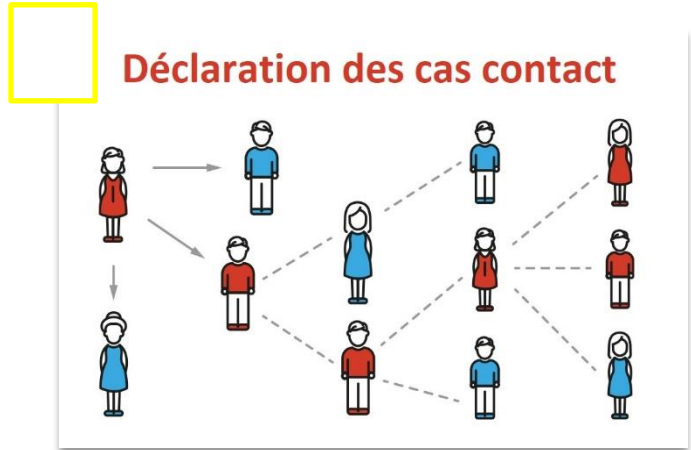
**Appeler
un patient zéro.**

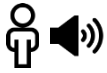
II. EXERCICES



Activité 4 : L'appel de contact tracing

Exercice 1 : Vous allez entendre un appel téléphonique passé dans le cadre de l'enquête sanitaire COVID 19 (*Appel_Contact_tracing*). Les sujets de la conversation sont représentés par les images ci-dessous. Pendant votre écoute, remettez les sujets de conversation dans le bon ordre en les numérotant de 1 à 8 à l'aide des encadrés jaunes.





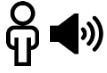
Exercice 2 : Ecoutez à nouveau le début de l'enregistrement

(Appel_Contact_tracing_Partie 1) et répondez aux questions en choisissant **Vrai** ou **Faux** dans le tableau ci-dessous

Propositions	VRAI	FAUX
Monsieur Latté est positif au Covid 19		
Il a fait un test PCR positif ce matin		
Il est déjà isolé à son domicile		
Son schéma vaccinal n'est pas complet		
Il n'a reçu qu'une dose de vaccin		
Monsieur Latté n'a pas de carte vitale		
Il a eu des symptômes du Covid		
Il a eu une toux et de la fièvre		
Ses symptômes ont commencé le 1 ^{er} janvier		

→ Listez les renseignements personnels qui ont été vérifiés avec Monsieur Latté :

Nom, Prénom



Exercice 3 : Ecoutez à nouveau la seconde partie de l'enregistrement

Appel_Contact_tracing_Partie2) et répondez aux questions en choisissant **Vrai** ou **Faux** dans le tableau ci-dessous

Propositions	VRAI	FAUX
Monsieur Latté doit s'isoler jusqu'au dimanche suivant		
Il travaille dans un lycée		
Pendant son isolement, il peut télétravailler		
Il n'a pas besoin d'arrêt de travail		
Il doit télécharger une attestation d'isolement sur DéclareAméli		
Monsieur Latté a fréquenté un lieu qui accueille du public avant l'apparition de ses symptômes		
Il déclare plusieurs cas contact		
Une personne qui vit avec lui est cas contact		
Il ne connaît pas la date de naissance de cette personne		

➔ Quel est le protocole sanitaire en vigueur pour les cas positifs au moment de l'appel que vous venez d'entendre ? A-t-il changé depuis ?



Exercice 4 : Ecoutez à nouveau la dernière partie de l'enregistrement

(*Appel_Contact_tracing_Partie3*) et répondez aux questions en choisissant **Vrai** ou **Faux** dans le tableau ci-dessous

Propositions	VRAI	FAUX
L'agent de l'Assurance Maladie propose des masques gratuits		
Les masques sont à retirer sur présentation d'un SMS de l'Assurance Maladie		
Monsieur Latté a besoin de masques		
L'agent de l'Assurance maladie propose des autotests gratuits		
Monsieur Latté a besoin d'aide pour faire ses courses		
Monsieur Latté va recevoir la visite d'un infirmier à domicile		
Monsieur Latté a bien compris le protocole sanitaire		

➔ Pourquoi l'Assurance Maladie propose-t-elle la visite d'un infirmier à domicile ? Et une aide pour faire ses courses ?

➔ A votre avis, dans quels cas peut-on avoir besoin de ce genre d'aide ?

Activité 5 : Les documents de l'arrêt de travail



Exercice 1 : Observez la capture d'écran du site [DéclareAméli](#). Remplissez les cases avec vos informations personnelles

Mes informations

Type de profil

- Salarié privé
- Artisan-Commerçant
- Professionnel de santé
- Profession libérale
- Artiste-Auteur
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Gérant salarié
- Fonction publique

Numéro de sécurité sociale

15 caractères 0 / 15

Nom Prénom

Date de naissance

Numéro de téléphone 0 / 10 Email

Optionnel

Avez-vous des symptômes ?

Oui

Non

Avez-vous un schéma vaccinal complet selon le passe sanitaire ?

Oui

Non

A noter : Si votre employeur ne pratique pas le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie, le paiement des arrêts de travail est conditionné à la réception des éléments de salaire de la part de votre employeur.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de ma déclaration conformément aux [Conditions Générales d'Utilisation du téléservice](#).

VALIDER



Exercice 2 : Observez les deux documents sur les pages suivantes et répondez aux questions

- Comment s'appellent ces documents ?

- A qui je dois les envoyer ?

- Est-ce que je dois remplir ces documents ?

➔ Si oui, entourez la ou les parties à compléter

Nom du bénéficiaire : ██████████
Prénom du bénéficiaire : ██████████
N° de Sécurité Sociale : ██████████

Attestation d'isolement à remettre à votre employeur

l'assuré(e)

Numéro d'immatriculation : ██████████

Nom et prénom : ██████████

les renseignements médico-administratifs

Cette attestation est délivrée dans le cadre des arrêts dérogatoires liés à la Covid-19.
L'Assurance Maladie indemnise l'arrêt à compter du premier jour déclaré sur l'attestation d'isolement et dans les conditions habituelles de calcul du montant des Indemnités journalières.
Pour les arrêts débutant à compter du 10 Janvier 2021, le dispositif prévoit que la prise en charge du complément de salaire, en lien avec l'indemnisation de l'Assurance Maladie et pour la période d'arrêt, soit intégralement à la charge de l'employeur.

période d'isolement du 03/01/2022 au 08/01/2022 inclus

sorties non autorisées pendant cette période sauf pour la réalisation du test

Cette attestation est à remettre dans les 48h à votre employeur afin qu'il transmette à l'Assurance Maladie l'attestation de salaire pour le versement de vos indemnités journalières

L'Assurance Maladie

date : 04/01/2022

Les données sont collectées pour le traitement des revenus de substitution des bénéficiaires de l'Assurance Maladie liés à un arrêt de travail au titre du coronavirus. Ces données peuvent également être utilisées pour réaliser le pilotage du dispositif, la production de statistiques ainsi que pour le contrôle du bénéfice des prestations et les actions de lutte contre les abus, fautes et fraudes.

Les données sont conservées pour les durées nécessaires à la réalisation des finalités présentées et pour un délai maximum de 10 ans. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification auprès de votre caisse de rattachement. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement une fois les données transmises à l'Assurance Maladie.

En cas de difficultés dans l'exercice des droits relatifs à la protection des données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3, Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

➔ Donnez la date de début et de fin de l'isolement :

Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie

initial de prolongation

Exemplaire à adresser
à votre EMPLOYEUR ou
au POLE EMPLOI

(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-2-Seme al., L.376-1, L.613-20, R.321-2, R.323-11-1, D.323-2, D.613-19, D.613-23 du Code de la sécurité sociale, L.732-4 du Code rural et de la pêche maritime)

l'assuré(e)

numéro d'immatriculation :

nom et prénom (nom de famille - de naissance, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage) :

code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier Vitale) :

adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) :

code postal : 54000

ville :

n° téléphone :

bâtiment :

escalier :

étage :

appartement :

code d'accès à la résidence :

(1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence.

l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? oui non

MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : A réception de l'avis d'arrêt de travail initial, vous devez réaliser un signalement d'arrêt en DSN ou une attestation de salaire dans le meilleur délai afin de permettre de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).

l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale :

adresse :

n° téléphone :

e.mail :

les renseignements médicaux

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) :

• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au { samedi 08 janvier 2022 } inclus
08/01/2022

sans rapport*

en rapport* avec un état pathologique résultant de la grossesse

*une des deux cases doit être obligatoirement cochée

sorties autorisées :

oui à partir du :

non

(l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures.)

par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire :

non

oui

à partir du :

• et prescrit un temps partiel pour raison médicale du :

au :

Identification du praticien (nom et prénom)
SERVICE MEDICAL DE L ASSURANCE MALADIE

Date : 04/01/2022

Identifiant :

Signature :

La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L.114-13 du Code de la sécurité sociale).

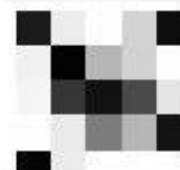
- Vous êtes salarié(e) : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur. *A conserver par l'assuré(e)* Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.
- Vous êtes fonctionnaire : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur dans les deux jours.
- Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI.
- Vous exercez une profession indépendante : Votre médecin vous remet cet exemplaire à titre d'information.

IMPORTANT : Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas :

- De respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- De demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence,
- De vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- De vous abstenir de toute activité non autorisée.

ATTENTION : En dehors des cas prévus par la réglementation, la prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr/arrêt-de-travail ou scannez le QR Code





Citoyenneté – Et en France, comment ça se passe ?

Suggestions d'aspects à aborder :

- **La carte vitale**
Lien utile : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F265>
 - **L'assurance maladie**
Lien utile : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N418>
 - **La couverture maladie universelle**
Lien utile : <https://www.cmu.fr/cmu-de-base.php>
- Le **protocole sanitaire** en vigueur (**version applicable au 25 janvier 2022**) :
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-nationale-sante-securite-en-entreprise.pdf>
- Covid19 - **Mesures pour les écoles**, collèges et lycées : modalités pratiques, continuité pédagogique et protocole sanitaire :
<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>
- Notice autotest :

